

Aberration et injustice : l'Assemblée nationale impose les transgenres dans le sport féminin...

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 20 mars 2021

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 451

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, Mme Valérie Petit, Mme Gaillot, M. Kerlogot, Mme Bureau-Bonnard, Mme De Temmerman, M. Chiche, M. Claireaux, Mme Racon-Bouzon, Mme Brugnera et M. Lagleize

à l'amendement n° 370 de Mme Maud Petit

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« le genre »

les mots :

« l'identité de genre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement a pour objet de substituer à la notion de « genre » la notion d'identité de genre, conformément au cadre défini par le droit de la non-discrimination en France.

D'une part, il convient de souligner que, sans remettre en question l'objectif de développement durable n°5, ni l'approche de « gender mainstreaming » visant à intégrer la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques en vue de promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment, en remettant en cause les stéréotypes de genre fondés sur des pratiques sociales naturalisées, force est de constater que la notion de « genre » n'est pas, à ce jour, reconnue comme motif au sein du droit de la non-discrimination français. Les discriminations à l'égard des femmes, y compris dans leur dimensions sociale et sociétales, sont aujourd'hui appréhendées juridiquement par la notion de sexe, que ce soit dans le cadre de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008

1/2

Le transgenre Fallon Fox qui fractura le crâne d'une femme en boxe MMA.

L'idéologie du genre fait des ravages à l'assemblée nationale, l'inconséquence y est la règle.

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 451

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, Mme Valérie Petit, Mme Gaillot, M. Kerlogot, Mme Bureau-Bonnard, Mme De Temmerman, M. Chiche, M. Claireaux, Mme Racon-Bouzon, Mme Brugnera et M. Lagleize

à l'amendement n° 370 de Mme Maud Petit

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« le genre »

les mots :

« l'identité de genre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement a pour objet de substituer à la notion de « genre » la notion d'identité de genre, conformément au cadre défini par le droit de la non-discrimination en France.

D'une part, il convient de souligner que, sans remettre en question l'objectif de développement durable n°5, ni l'approche de « gender mainstreaming » visant à intégrer la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques en vue de promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment, en remettant en cause les stéréotypes de genre fondés sur des pratiques sociales naturalisées, force est de constater que la notion de « genre » n'est pas, à ce jour, reconnue comme motif au sein du droit de la non-discrimination français. Les discriminations à l'égard des femmes, y compris dans leur dimensions sociale et sociétales, sont aujourd'hui appréhendées juridiquement par la notion de sexe, que ce soit dans le cadre de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 370

présenté par

Mme Maud Petit, Mme Bannier, M. Berta, M. Garcia, M. Geismar, Mme Josso, Mme Mette, M. Balanant, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laquila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Wasserman

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

L'article L. 100-1 du code du sport est ainsi rédigé :

« Art. L. 100-1. – Le développement du sport pour tous est d'intérêt général et participe à la réalisation des objectifs de développement durable tels que définis à l'Agenda 2030.

« La pratique des activités physiques et sportives fait partie intégrante de l'éducation et de la culture de notre temps. Elle contribue à l'intégration sociale, à la solidarité intergénérationnelle, à l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie démocratique.

« Elle constitue une dimension nécessaire des politiques publiques ayant notamment pour but l'égalité des chances, la préservation de la santé et du bien-être moral et physique des individus, et plus généralement l'épanouissement de la personne et le progrès collectif.

« La loi favorise un égal accès aux activités physiques et sportives, sans discrimination fondée sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, l'appartenance, vraie ou supposée, à une nation ou à une ethnie, la religion, la langue, la condition sociale, les opinions politiques ou philosophiques ou tout autre statut. »

1/2

Une ancienne FEMEN, bien plus réaliste, Marguerite Stern, dénonce ce vote :

Les femmes ont dû batailler pour avoir le droit de pratiquer certains sports. La non mixité est la garantie du fait de pouvoir pratiquer ces sports là sereinement et en toute

équité. Femmes et hommes ne sont pas constitués de la même façon biologiquement.

– Marguerite Stern (@Margueritestern) [March 19, 2021](#)

L'exemple même de la stupidité des transgenres intégrées aux sportives femmes conduisant à des conséquences graves :

Ainsi un combattant transgenre d'arts martiaux mixtes (MMA) a brisé le crâne de son adversaire féminine.

[Cyd Ziegler](#), lui-même homosexuel, co-fondateur et blogueur du site LGBT Outsports l'a considéré comme une héroïne intrépide méritant d'être célébrée comme « **l'athlète la plus courageuse de l'histoire** » ...

Le 14 janvier, ce même Ziegler s'est réjoui à l'idée que le **combattant MMA transgenre Fallon Fox** puisse bientôt retourner sur le ring après avoir fait une pause pour soigner quelques blessures.

Réaction sur twitter (traduite) :

Donc, les scientifiques qui ont réalisé le rapport @WorldRugby qui a conclu qu'il est physiquement dangereux pour les joueuses de jouer avec des joueurs masculins ont tout simplement tort ? Fallon Fox (mâle) briser le crâne d'une femme (dont les crânes sont plus minces en moyenne) est juste de la malchance ?#SexMatters#SaveWomensSports
pic.twitter.com/cKiLYWt8bj

– coccinellanovem (@coccinellanovem) [January 14, 2021](#)

Dans un article intitulé « **Fallon Fox est toujours l'athlète la plus courageuse de l'histoire** », Ziegler a fait l'éloge de Fox, affirmant qu'elle avait vaillamment surmonté les critiques injustes après avoir fracassé le crâne d'une adversaire et sérieusement blessé d'autres. Le blogueur a déclaré que quiconque condamne Fox est un transphobe sectaire. À une exception près, elle a également gagné tous ses matches

professionnels, poursuit-il.

Ziegler a ensuite profité de sa chronique pour faire de la pub pour son livre pro-transsexuels, dont le dernier chapitre est intitulé « Fallon Fox est l'athlète la plus courageuse de l'histoire. »

Il s'est dit ravi que Fox puisse bientôt retourner sur le ring, où il pourra à nouveau tabasser des femmes et être payé grassement pour cela.

Le blogueur a également donné à Fox l'occasion de répondre à ses critiques, qui s'inquiètent de sa technique de combat plutôt destructrice.

« Je ne suis pas la première combattante MMA femme à avoir cassé les os d'une autre combattante, ou causé un grand nombre de points de suture, ou une commotion cérébrale, ou une combinaison de tout ça » , a-t-il déclaré.

« Et bien sûr, les gens, parce que je suis transsexuelle, considèrent ça comme gravissime. Ils ne diraient rien si je n'étais pas trans. »

La question des athlètes transgenres qui concourent en tant que femmes a déclenché de vives réactions de la part de ceux qui estiment inéquitable que des hommes qui « se sentent femmes » soient autorisés à concourir contre des athlètes féminines.

Le sénateur républicain Rand Paul du Kentucky, qui est médecin, a déclaré que c'était misogyne et anti-scientifique.

De même, l'ancien commentateur du MMA Joe Rogan a déclaré que permettre aux hommes de battre des femmes dans des sports de combat physique s'apparente à approuver la violence domestique.

« Il faut être cinglé pour croire qu'un homme qui a été un homme pendant 30 ans et qui a pris des hormones féminines

pendant deux est pareil [à une femme biologique] », a-t-il déclaré dans un podcast de 2018, faisant allusion au fait que Fallon Fox avait opéré sa transition à l'âge de 30 ans.

« Nous sommes construits différemment, c'est un fait, il faut être fou pour le nier. »

[Partie supra inspirée d'un article des Observateurs.](#)

L'avis de NEMESIS :

D'autres exemples de stupidité y sont énoncés.

Sur Causeur :

<https://www.causeur.fr/gad-saad-parasitic-mind-193608>